

La Vesancière

N° 67 - XVII^e année

Octobre 2013



Rentrée scolaire 2013

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 déc. 2013**

Distribution

Janvier	Amicale des sapeurs pompiers
Avril	CLAV
Juillet	Les Amis de la chapelle
Octobre	PEVV

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

Calendrier des animations du 4^{ème} trimestre 2013

Mercredi 9 octobre	<i>bénévoles</i> - préparation du Téléthon à 20h30
Samedi 12 octobre	<i>mairie/assoc.</i> - vente de brioches à 10 h
Vendredi 18 octobre	CLAV - repas à 20 h
Lundi 11 novembre	<i>mairie</i> - commémoration de l'armistice 1918 à 11 h
Vendredi 15 novembre	CLAV - loto à 14 h
Dimanche 24 novembre	CCAS - repas des aînés à midi
Vendredi 6 décembre	<i>mairie/assoc.</i> - Téléthon à 19h30
Samedi 14 décembre	CLAV - dîner de Noël à 20 h



HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le jeudi soir
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur RV

mardi et jeudi matins

(en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints

sur RV

le jeudi de 20h à 20h30

 04 50 41 53 55

 mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Axelle Choux	5 juillet 2013
Lyra Freville Miquel	4 août 2013
Axel Rau	11 septembre 2013
Armand Lamps	2 octobre 2013
(petit-fils de Jean-Pierre et Catherine Pélieu)	

Mariage

Nicolas Mathis & Romilda Iyangu
6 septembre 2013

Décès

René Tavernier 19 août 2013

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances de juillet et septembre 2013

URBANISME

Demande de certificat d'urbanisme d'information

Route de la Combette / M. Weisskopf pour les parcelles B554 (Zone N) et B562 (Zone A).

Déclarations préalables

125 route de la chapelle / Erika Crochat - création et modification d'ouvertures, réalisation de terrasse bois, pose de 2 châssis toiture, réfection de toiture, sans création de surface taxable : *avis favorable avec prescriptions.*

52 rue de la fruitière / Pierre Tavernier - création d'une pièce supplémentaire par extension d'une surface plancher de 15,91m² : *avis favorable.*

21 rue de la fruitière / Régis Robbez - réfection de la toiture de la maison et de la grange : *avis favorable.*

Permis de construire

route de de la Chapelle / Alfred Zbinden - construction d'une maison individuelle sur le terrain de Mme Fontaine. M. Zbinden a déposé un recours gracieux auprès du maire demandant la révision de l'arrêté défavorable émis par la DDT : *avis favorable avec prescriptions.*

390 rue du château / Philippe Houllmare - modification de la toiture existante par la création de chiens assis et création d'un niveau de plancher supplémentaire de 96m² : *avis favorable.*

route de Bottenay, lieu-dit le Crêt / Joël Bonnier - construction d'une maison individuelle et d'un garage. Surface plancher 129,30m² : *avis favorable.*

93 route de la Combette / Sébastien Wintzer - création d'un abri voiture de 28.62m² : *dossier transmis pour instruction à la DDT.*

PLU

L'enquête publique sur le PLU et le zonage eaux pluviales est en cours depuis le 02 septembre jusqu'au 03 octobre. Les documents sont consultables en mairie aux heures d'ouverture et sur le site de la commune. Le commissaire-enquêteur reçoit aussi les administrés à l'annexe du château (à la cantine) aux jours et heures affichés.

Eaux pluviales

L'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales relatif au zonage d'assainissement précise que « les communes et leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement »

Considérant le projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par la société NICOD conjointement au dossier « annexes sanitaires » du document de révision du PLU, et après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet présenté par la société NICOT et précise que le projet de zonage sera présenté à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PLU.

FINANCES

Décision modificative N°3 du budget principal de la commune

Le maire expose à l'assemblée que la commune doit intégrer les écritures comptables liées à différentes dépenses et recettes (admission en non-valeur, libéralités reçues, reversement aux associations, régularisation des dépenses liées au CCAS. Il est proposé de modifier le budget comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

		RECETTES	DEPENSES
7713	Libéralités reçues	+ 1 000.00	
611	Contrat de prestations de service		+ 2 400.00
62878	Participation à d'autres organismes		+ 2 083.51
6232	Fêtes et cérémonies		- 3 000.00
6541	Pertes pour créances irrécouvrables		+ 14.00
657362	Subvention fonctionnement CCAS		+ 1 902.49
6713	Secours et aides		- 3 000.00
6745	Subventions exceptionnelles		+ 600.00
	TOTAL	+ 1 000. 00	+ 1 000.00

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité, la décision modificative N°3 du budget de la commune

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Don

M. Weisskopf et sa sœur Mme Worth ont souhaité, à nouveau cette année, apporter un don de 1 000 € à la commune à destination des associations.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité, cette libéralité et décide de la répartition des versements auprès des associations comme suit : le CLAV 200€, l'Amicale des pompiers 200€, les Amis de la Chapelle 200€, le CCAS 400€.

Les membres du conseil remercient chaleureusement Mme Worth et M. Weisskopf de l'attention portée à la vie de la commune.

ECOLE

Aménagement de l'accueil petite enfance

L'accueil des enfants à partir de 3 ans au niveau de l'école maternelle nécessite l'aménagement d'un espace repos dans la section des petits. Il est proposé de prévoir l'acquisition de trois couchettes avec alaises et draps et de mettre en place un rideau occultant au fond de la salle de repos.

De même afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel de surveillance au moment des repas, il est proposé de mettre en place sur les murs de la cantine trois panneaux d'affichage en liège pour améliorer l'acoustique.

Trois fournisseurs ont été contactés : la CAMIF, l'UGAP et la société COMAT et VALCO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'aménagement de l'accueil petite enfance tel que présenté par le maire et accepte la proposition de la société CAMIF pour un montant total de 736.15 € TTC.

Rentrée scolaire 2013

La rentrée scolaire a eu lieu le 3 septembre pour 34 élèves (17 dans la classe des petits et 17 pour celle des grands). A cet effectif s'ajouteront 2 nouvelles inscriptions après les vacances d'octobre.

Cette rentrée a vu aussi le départ de Mme Maryline PEYRAT, l'ATSEM. Un recrutement a été lancé en août. A la suite d'une série d'entretiens, la candidature de Mme Christelle ROUSSEAU a été retenue.

Les services de garderie périscolaire et de cantine ont connu une augmentation des inscriptions.

Garderie du matin : 6 à 8 enfants permanents et 5 à 7 ponctuels

Garderie du soir : 13 enfants permanents et 5 à 7 ponctuels

Cantine : présence assez régulière depuis la rentrée de 23 enfants ce qui nécessite la présence de deux agents pour encadrer les repas.

CHÂTEAU

Place du château

Afin de consacrer la place du château essentiellement aux piétons, pour la sécurité des enfants, il est proposé de condamner l'accès par la rue du château par la mise en place de jardinières en pierre et de permettre un accès contrôlé du côté de la Vie Quinat, en implantant des barrières amovibles permettant l'accès des véhicules de sécurité, des engins de déneigement et du véhicule de Mme Crochat. Avant toutes décisions, ces projets seront à présenter à Mme Crochat.

L'assemblée réexaminera le projet après réception des estimations.

Proposition de protection du château au titre des monuments historiques

Le directeur des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes fait savoir que la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a décidé lors de sa séance du 2 juillet dernier, de poursuivre la procédure d'instruction de la proposition de protection du château de Vesancy au titre des monuments historiques. Mme Josiane BOULON, chargée d'études documentaires prendra contact pour une autorisation de visite.

EAU

M. Gillot a pris contact avec le maire pour l'interroger sur la situation de la commune vis-à-vis de l'eau potable et a déposé une pétition, avant le début de la séance.

Comme il a été précisé à M. Gillot lors des entretiens avec le maire, la commune apporte la réponse suivante aux signataires de la pétition :

Malgré les avis défavorables du conseil municipal dans les séances du 16 juin 2011 puis du 20 septembre 2012, par arrêté du 28 décembre 2012, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gex, le préfet a décidé de l'intégration de la commune de Vesancy dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex à compter du 1^{er} janvier 2013.

Selon l'article 3 de l'arrêté préfectoral, à cette date, les compétences sont transférées à la Communauté de Communes du Pays de Gex et la commune a obligation de mettre à sa disposition de plein droit, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Ainsi, selon l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la Communauté de Communes du pays de Gex exerce les compétences en lieu et place des communes membres.

En application de l'article L1321-2 du C.G.C.T. la Communauté de Communes assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et possède tous pouvoirs de gestion sur les biens mis à disposition hormis le droit d'aliéner.

Ainsi, depuis sa création en 1996, la CCPG a, entre autres compétences, celle de la gestion de l'eau « Production, transport et distribution d'eau potable ». Par délibération du 26 mai 2005, la CCPG a fait le choix de confier l'affermage du service eau potable à la SOGEDO à partir du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31/12/2017. De même, par délibération du 20 février 2003, la CCPG a procédé à la constitution d'une Commission Consultative des Services publics qui est obligatoirement consultée pour avis, lorsqu'un nouveau contrat de délégation est envisagé pour les services de l'eau, de l'assainissement et du traitement des déchets ménagers. Elle exerce aussi un rôle de contrôle sur les rapports annuels sur le prix de l'eau et sur la qualité des services d'eau potable, d'assainissement et d'élimination des déchets et sur les rapports annuels des délégataires avant qu'ils soient présentés à l'assemblée communautaire.

Ainsi, si la commune reste propriétaire, elle ne détermine plus la politique de gestion de l'eau qui relève des compétences de la communauté de communes du pays de Gex.

TRAVAUX DIVERS

Monument aux Morts du cimetière

Le monument aux morts du cimetière nécessite une réfection. La société MAINOLI a présenté une estimation des travaux à 6 372.85 €. Cette estimation ne comprend pas la reprise des inscriptions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réfection de la stèle du cimetière et accepte la proposition de la société MAINOLI.

Système de déclenchement d'alarme incendie

Lors de la dernière visite de la commission de sécurité le 19 juin, il a été précisé que les systèmes de déclenchement d'alarme incendie devaient être reliés entre eux et les sanitaires de la salle des fêtes devaient être munis de flashs lumineux pour les personnes malentendantes. Après consultation et visite des locaux :

- la société CHUBB propose la mise en place d'un dispositif à base de déclencheurs manuels Type 4 radio en lieu et place des déclencheurs type 4 à piles et le rajout de flashs sanitaires soit 5 déclencheurs et 3 flashs pour un montant total de 3 929.46 € TTC.
- la société ALISE propose la mise en place d'un dispositif à base de déclencheurs manuels Type 4 reliés par un système filaire. La proposition comprend une centrale type 4 avec 4 déclencheurs manuels et 6 diffuseurs combinés son et flashs lumineux, l'installation filaire et prestation de service avec formation du personnel, fourniture et pose d'un plan de risques, pour un montant de 6 692.05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de confier à la société CHUBB la mise en place d'un dispositif à base de déclencheurs manuel Type 4 radio.

En août, la société CHUBB a procédé à la mise en place du nouveau dispositif de déclenchement alarme incendie sur l'ensemble du bâtiment, mairie, salle des fêtes, école.

Remise en état des volets de l'annexe et de l'école

Compte tenu de la dégradation de certains volets du bâtiment de l'annexe, de celui de l'école et de l'appartement, des entreprises ont été sollicitées pour présenter une estimation des travaux.

Après visite des locaux, la société LA BOISSIERE propose le changement des volets abîmés (aspect idem à ceux actuels en mélèze 36 mm) de 12 volets sur 19 pour un montant de 14 131, 94 € TTC.

Après visite des locaux, la société BARBE propose le changement complet de tous les volets soit 19 paires de volets en épicea à panneaux pour un montant de 11 800 € TTC.

Les deux prestations n'intègrent pas la peinture.

Une première estimation de la société AINTER DECO pour tous les volets de l'annexe, de l'école et appartement a été évaluée à 3860.69 € TTC.

L'assemblée sollicite des précisions sur certains devis avant de prendre une décision.

DIVERS

La Réserve Naturelle

Le conservateur de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura, M. Simon PAUVERT et son adjoint, M. Johann ROSSET souhaitent rencontrer les membres du conseil municipal à partir du 23 septembre, lors d'une prochaine séance, pour évoquer toutes les questions relatives à la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura telles que : les procédures de demande d'autorisation, la réglementation, le lancement des animations scolaires.

L'assemblée propose de rencontrer le conservateur de la Réserve Naturelle lors de la prochaine séance du conseil, selon ses disponibilités

L'agent administratif a réussi en juin dernier un examen pour accéder au grade d'adjoint administratif 1ère classe.

Date des vœux du maire : dimanche 5 janvier 2014 à 18h

Dates des prochaines séances du conseil municipal :

Les jeudis à 20h30 : 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre 2013

ENQUÊTE PRÉALABLE
à la DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
au profit de la Communauté de Communes du Pays de Gex

Enquête relative à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et à la protection du forage des Combettes.

Les pièces du dossier sont consultables en mairie de Vesancy du :

17 octobre 2013 au 19 novembre 2013 inclus

aux jours et heures d'ouverture habituelle au public

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 18h00 à 19h30

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans la salle du conseil municipal de la mairie de Vesancy les :

- ♦ jeudi 17 octobre 2013
 - ♦ samedi 9 novembre 2013
 - ♦ mardi 19 novembre 2013
- de 10 heures à 12 heures

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Vesancy, place du Château.

OPERATION BRIOCHES 2013



*Les membres des ASSOCIATIONS de Vesancy
passeront vous proposer les traditionnelles brioches **

Samedi 12 octobre 2013

à partir de 10 h

*Elles sont vendues (4€ minimum) au profit des enfants inadaptés de l'Ain
L'intégralité de la vente sera versée à l'ADAPEI de l'Ain*

MERCI de leur réserver bon accueil

** l'abus de brioches est fortement recommandé pour la solidarité*

CCAS

INVITATION

au repas de fin d'année

Dimanche 24 novembre 2013

*Salle des fêtes du château
à partir de midi*

*Pour les habitants et les natifs de Vesancy
dès l'année de leurs 65 ans et leur conjoint*

*Une invitation vous sera personnellement adressée
Merci de confirmer votre présence en mairie avant le 9 novembre
par retour du coupon-réponse ou par téléphone ou par mail.*

Téléthon

Vendredi 6 décembre 2013

Repas "SPAGHETTI"

Salle des fêtes à 19h30

Appel à toutes les bonnes volontés du village qui peuvent aider à l'organisation de cette manifestation tant au niveau des idées que pour donner un coup de main, en venant le,



mercredi 9 octobre 2013

20h30

salle annexe du château

René,



Les Amis de la chapelle ne peuvent pas oublier que, durant ces 50 dernières années environ, tu as toujours répondu présent pour effectuer les travaux d'entretien, d'aménagement de cet édifice.

Roger, me rappelait la plantation de la trentaine de sapins entourant la chapelle. Tandis que Roger, Paulet, Carlo et d'autres peut-être, avaient pour mission de s'approvisionner en plants, tu avais déclaré forfait, surchargé par ton travail de menuisier. Quelques jours plus tard, ils découvraient avec stupéfaction que trente trous importants, calibrés, bien répartis étaient creusés,

prêts à recevoir leurs petits sapins. René, à la pioche, à la pelle, tu avais effectué le travail durant plusieurs jours à 3 ou 4 heures du matin... sans bruit !

Puis ce fut peindre les tôles protectrices du mur face nord, assurer le terrassement intérieur de la chapelle pour la pose d'un carrelage. Vint ensuite, la nécessité de clore un espace autour de la chapelle. Tu es là, René.

Ingénieux dans ta façon de travailler, chaque difficulté est vite résolue !

Ensuite, ce furent les kermesses organisées dans la carrière : un mois de préparatifs pour que cette dernière soit propre, accueillante, aménagée, décorée de sapins... tu es là !

Pour les kermesses dans la cour du château, durant des années, tu as édifié l'abri pour les friteuses. Chaque lundi de Pentecôte, Charly et toi, durant des heures, assuriez la cuisson des frites pour le plus grand plaisir des convives.

Un certain 1er novembre, 40 cm de neige obstruent le chemin du cimetière ! Un jour de Toussaint ! Aussitôt, Roger et toi, armés de pelles, vous déneigez le chemin, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de rendre visite à leur défunts.

Tout ça naturellement, sans bruit !

René, tu aimais la nature certes, mais aussi les bonnes parties de chasse avec tes copains. Lili m'en a souvent parlé !

Tu as eu des joies dans ta vie, la venue de tes enfants Pascale et Christophe, de tes petits enfants que tu aimais accueillir chez toi.

Mais un jour, suite à un accident de voiture, ton épouse Jeannine s'est retrouvée dépendante. Tu l'as soutenue, aidée...

Ton atelier de menuiserie du rez de chaussée est devenu votre appartement que tu as fort bien aménagé pour faciliter les déplacements, la vie de Jeannine. Personne ne t'a jamais entendu te plaindre !

Merci René pour tous les services rendus.

Dépose aux pieds du Seigneur tes joies, tes peines et repose en paix avec ton épouse.

Tes amis

Voyage en **BAVIERE**

CHATEAUX ROYAUX ET MUNICH

du vendredi 30 août au lundi 2 septembre 2013

Les beaux paysages que nous allons admirer tout au long de ce périple de quatre jours, débutent sur les rives du lac Léman avec le lever du soleil qui se reflète dans ses eaux.

C'est la récompense de s'être levés de bonne heure, nous les Gessiens, pour aller récupérer les personnes d'Annemasse et de Thonon, inscrites au voyage. L'effectif au complet (39), nous commençons, sous la belle lumière de l'aube, la traversée de la Suisse vers Berne, Zurich... en faisant une halte panoramique pour le petit-déjeuner, au bord du lac de la Gruyère. Vers midi, nous atteignons le lac de Constance, traversons le Liechtenstein et une demi-heure plus tard, nous voilà attablés dans un restaurant du Tyrol autrichien à Feldkirch.

Estimant que nous allions arriver trop tôt à notre hôtel, le chauffeur prend la bonne initiative de nous faire visiter brièvement Innsbruck, la capitale du Tyrol. En repartant, nous quittons l'autoroute pour rejoindre notre hôtel et empruntons une petite route qui monte vers, semble-t-il, un coin perdu de montagne. En réalité, nous arrivons sur le vaste et haut-plateau (900 m) de **Seefeld-Leutasch**, très fréquenté l'hiver pour le ski de fond et l'été pour les nombreuses et belles randonnées.

Après une bonne nuit réparatrice, dans ce bel endroit et un petit déjeuner copieux, nous rejoignons le bus et faisons connaissance avec notre guide local, Luc qui nous fera beaucoup rire, pendant ces deux jours de visites, tout en nous instruisant sur l'histoire de la Bavière.



Ce samedi matin, nous nous dirigeons vers les châteaux royaux de Bavière. Pendant le trajet, Luc retrace succinctement la vie de Louis II de Bavière, l'ordonnateur de ces châteaux. Né en 1846, il fut roi à l'âge de 18 ans et put concrétiser ses rêves d'enfance, peuplés de preux chevaliers du Moyen-Âge, en faisant construire son premier château néo-médiéval de **Neuschwanstein** que nous allons visiter. Luc nous explique que Louis II était rêveur, romantique, très cultivé, grand amateur d'art, tourmenté, solitaire, mystérieux : sa mort à l'âge de 41 ans reste une énigme. Bref, conclut notre guide,

c'était un drôle de coco.

Le long de la route, notre impression de la veille, d'un paysage soigné et d'entretiens méticuleux se confirme en jalonnant des prés les uns plus verts que les autres, entretenus

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

comme des terrains de golf. Ça et là, ajoutant au charme, sont posées d'anciennes cabanes à foin dans lesquelles, au dire de notre guide, on ne faisait pas qu'entasser le foin... De même, dans les villages que nous traversons, les façades des maisons sont décorées de peintures et abondamment fleuries. C'est très coquet et agréable à l'œil. Nous traversons finalement la frontière entre le Tyrol autrichien et la Bavière allemande et ne notons aucune différence d'apparence, bien que, d'après Luc, l'herbe serait moins verte et l'air moins pur du côté allemand... mais ça, c'est une autre histoire. Enfin, nous apercevons, au loin, le château de la Belle au Bois dormant (dont Walt Disney s'est



Le charme irrésistible des bavarois

inspiré). Il se dresse sur un piton rocheux à 900m d'altitude et nous prenons une navette pour y accéder. Sur place, Luc nous amène, d'abord, sur le pont Marie qui enjambe un précipice et depuis lequel, nous avons une vue splendide sur le château et son environnement. L'intérieur du château est tout aussi époustouflant. D'une pièce à l'autre, les décorations murales et les tableaux sont tous inspirés des légendes médiévales et des opéras de Richard Wagner qu'il admirait. Est également, partout représenté, son animal héraldique, le cygne. Luc nous précise que derrière les apparences

médiévales, se cachaient les techniques les plus modernes et un confort extrême. Pourtant, Louis II n'y séjourna que 170 jours.

Après déjeuner, nous remontons dans le bus pour aller visiter le château de **Linderhof** d'un tout autre style, celui du XVIII^{ème} qu'il a fait construire après un séjour à Versailles selon le modèle du Petit Trianon. Une guide locale se charge de nous commenter la visite et nous sommes vite abasourdis devant cette profusion de sculptures, dorures, mobiliers, objets d'art. Le style baroque s'impose ici dans toute sa démesure, son luxe, sa richesse, sa complexité et sa précision dans le détail. Dehors, la remarquable symétrie du jardin à la française apaise notre esprit. Il fait beau, les eaux des bassins et des cascades jouent avec la lumière. Luc nous amène au fond du parc pour visiter le pavillon mauresque que Louis II avait fait ramener de l'exposition universelle de Paris en 1867. A travers les vitres de la porte nous apercevons un beau trône entouré de paons. Puis loin, dans le parc, a été aménagée une immense grotte artificielle, la grotte de Vénus dont la visite nous transporte dans son monde imaginaire. Au milieu d'un petit lac illuminé, flotte une barque en forme de coquillage dans laquelle Louis II aimait écouter la musique de Wagner. Ce décor recrée l'ambiance des opéras de son compositeur favori.

Dimanche matin, nous nous levons de bonne heure pour être à **Munich** (200km) avant 11 heures. En arrivant sur la **Marienplatz**, nous en comprenons la raison. Nous rejoignons un attroupement de touristes qui guettent, sous les parapluies, la sortie des figurines animées de la tour de l'hôtel de ville, à 11h pile. C'est un petit spectacle séculaire mais toujours aussi réjouissant. Puis, nous continuons notre tour de ville piétonne par l'incontournable brasserie **Hofbräuhaus**, la brasserie de tous les superlatifs. C'est la plus grande du monde et une des plus anciennes (1589). Elle peut accueillir 3600 personnes, et reste, en même temps, pleine de charme avec ses murs et plafonds en arcade peints. Nous sommes dans le palais de la bière : des longues tables accueillent les buveurs et les

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



belles chopes des habitués sont rangées sur un râtelier et cadenassées. Luc recommande aux hommes du groupe d'aller visiter les « chambres de décompression » comme il les nomme, car là aussi le nombre d'urinoirs est, soi-disant, surprenant. La pluie a cessé, et nous nous laissons guider vers l'impressionnante cathédrale Notre Dame, de style gothique, toute de briques rouges et dont les tours font 99 m de haut. Arrive l'heure de déjeuner, et nous nous dirigeons vers une autre ancienne place où se trouve notre restaurant, une vieille brasserie munichoise face à l'église St Michel où fut enterré Louis II de Bavière.

L'après-midi est consacrée à la visite du château de **Nymphenbourg** qui était la résidence d'été des rois de Bavière, située non loin de Munich au milieu d'un grand parc à la française.

Nous commençons par le musée des carrosses qui se situe dans l'aile gauche de cet immense château et là, on comprend ce que rococo veut dire ! C'est une collection étonnante de voitures d'apparat. On peut voir aussi les traîneaux de Louis II sur lesquels il aimait faire des virées nocturnes dans les forêts enneigées. Puis, nous rejoignons le château principal. On entre par une belle salle de réception, de style baroque, et parmi les autres salles, c'est surtout celle de la galerie des Beautés de Louis 1^{er} qui est la plus remarquable. Notre visite s'achève. Sur le parvis du château, Luc pousse son dernier cri de ralliement pour ramener ses brebis égarées au bus. Nous quittons Munich.



Pour le retour vers notre hôtel, nous prenons une autre route ce qui donne à Luc encore l'occasion de commenter les lieux que nous traversons et de nous informer sur les coutumes des bavares toujours avec un sens de l'humour irrésistible. Un vrai pitre !

Pendant ces quatre jours, nous avons découvert, ou redécouvert pour certains, une très belle région avec ses superbes paysages de hautes montagnes, ses sombres forêts, sa campagne vallonnée et verdoyante, ses châteaux prestigieux, sa capitale Munich et ses petites villes ou villages médiévaux et son riche passé.

La Bavière, ainsi que le Tyrol, que nous avons visité en 2009, regorgent de sites culturels et naturels qui se marient harmonieusement.

Notre séjour à l'hôtel fut excellent ainsi que l'ambiance de notre groupe.

Au plaisir, donc, de se retrouver pour une autre destination.



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

A partir du 15 novembre,
les membres de l'Amicale des Pompiers
passeront chez vous pour vous proposer leur

Calendrier 2014

Ils vous remercient d'avance de votre bon accueil



Nous profitons de cette édition de *La Vesancière* pour vous faire part des activités de l'association depuis son "lancement" le 24 avril dernier (Cf. Vesancière de juillet 2013).

L'association a vu le jour officiellement le 20 juillet (date de publication au Journal Officiel) après le dépôt de ses statuts à la sous-préfecture de Gex. Elle comprend actuellement 30 membres à jour de cotisation. Son bureau se réunit régulièrement pour mettre en place et suivre les projets soumis par ses membres.



Nous avons récemment organisé, dans le cadre de la Journée du Patrimoine, une **visite guidée du Château et de l'Eglise Saint Christophe** qui a connu un franc succès : plus de 130 participants s'étaient réunis dans la cour du Château. Ils ont suivi avec attention les explications de notre historien local Alexandre Malgouverné au cours des visites guidées du château et de l'église .

Le document en annexe permettra à ceux qui n'ont pu participer de mieux connaître l'histoire de ces deux monuments .

La journée s'est terminée par des rafraîchissements offerts par la municipalité.

Nous renouvelons ici nos remerciements à nos hôtes : M. le Maire, le Père Bruno Boucly, Mme Agnès Crochat qui a ouvert les portes de la cuisine du château remarquablement restaurée et enfin, bien sûr à M. Alexandre Malgouverné pour son exposé magistral.

Date à retenir:

Nous vous invitons dès maintenant à réserver votre **soirée du 13 février 2014** pour une **conférence inédite d'A. Malgouverné sur l'histoire du village au Moyen Age**.

Elle aura lieu à la salle des fêtes à 20h00.



Pour plus d'informations relatives à l'association (statuts, charte, calendrier des activités, etc...), le **site internet de l'association** peut être consulté à l'adresse suivante : www.pevv.fr.

L'église paroissiale Saint Christophe

Une ordonnance du roi Charles X, du 10 mai 1829, érige l'église de Vesancy en succursale de la paroisse de Gex. En 1842, la vétusté et l'exiguïté condamnent la vieille chapelle médiévale, située au milieu du cimetière. Le maire de la commune Jean-Louis Hotellier et le conseil municipal décident sa reconstruction. On s'achemine très vite vers une solution radicale, changer son emplacement pour la situer plus au centre du village. La construction est rondement menée. En moins de quatre années, la nouvelle église est bâtie.

L'architecte Joseph Carrier, de Nantua, dresse les plans et le devis, le 20 septembre 1843. Ils sont acceptés par la commune le 4 novembre. Pierre Tavernier et son fils Jean-Louis, maîtres carriers à Vesancy adjugent l'ensemble des travaux.

Le chantier commence au printemps 1845. A la mi-avril, les fondations sont creusées, les pierres de taille acheminées et les murs sortent de terre. A la mi-août, la façade et les murs latéraux sont élevés sur une hauteur d'environ 5 mètres. Les pierres des colonnes et les grosses charpentes sont déposées sur le chantier. A la mi-décembre, les charpentes et les couvertures du chœur et des sacristies sont posées, la nef est presque terminée, les colonnes assemblées. Les escaliers pour monter au clocher sont en place. Le 18 juillet 1846, la nef est terminée, voûtée et couverte. Le gros œuvre du bâtiment est fini en novembre 1846.

Dans l'année 1846, la confection du mobilier et des autels est programmée. Joseph Charbonnier, maître marbrier à Genève, réalise le maître autel et un autel latéral neufs. Les matériaux du maître autel de l'ancienne église sont réutilisés pour construire le second autel latéral. Des marbres blancs, des marbres violets de Molinges (Jura), des calcaires gris de Saint-Jeoire sont sculptés à Genève et acheminés à Vesancy. Etienne Dalloz, maître charpentier à Gex confectionne les bancs de l'église et la chaire. Le curé Monnet, en juin 1847, commande les 10 chandeliers et la croix d'autel en bronze auprès de Choiselat-Gallien et Poussiellgue-Rusand, fabricants de vases sacrés à Paris. Le 1^{er} juillet, les travaux de menuiserie sont réceptionnés. Le 3 novembre, l'horloge du clocher, construite et posée par la maison Bailly-Maître de Morez, est réceptionnée. Elle sera remplacée en 1920. Jacques Saintes Ferraris et Joseph Bertelto, plâtriers, réalisent les décors peints à l'intérieur de l'église et la pose des tableaux.

Le repas d'inauguration est un véritable festin. On boit 37 bouteilles de vin blanc de Bourgogne, 20 bouteilles de vin de Mâcon, 6 bouteilles de Beaujolais et 8 bouteilles de Champagne et une pièce de vin rouge. Après plusieurs entrées, potages, poissons et macédoine, on déguste deux canards, quatre volailles, deux gigots, un filet aux champignons, une épaule de veau roulée aux morilles, salades, civets, salés, choux fleurs et salsifis, et en dessert, une pièce montée, des confiseries, et une crème au rhum.

En 1868, deux cloches neuves sont fondues à Lyon par la maison Burdin et fils et posées dans le clocher en octobre. Acheminées en train, depuis Lyon jusqu'en gare de Meyrin, elle terminent leur voyage par char jusqu'à Vesancy. Le bronze de la vieille cloche cassée a été réutilisé dans la fonte des deux nouvelles, d'un poids de 650 kg et 325 kg, en accord de tierce majeure.

Le château de Vesancy

Symbole des bâtiments moyenâgeux du Pays de Gex, le château de Vesancy est aussi l'ornement principal du village. Imposant avec ses deux tours rondes qui flanquent le bâtiment principal, il fut reconstruit vraisemblablement à l'issue du siège de 1353. A l'origine, propriété d'une famille seigneuriale de Visencier, il passa par héritage aux Pitegny et aux Saconnex qui le possédèrent tout au long du XV^e siècle et une partie du XVI^e siècle. Par la suite, il appartient à une grande famille bernoise, les Wüerstemberger, ce qui le sauva de la destruction en 1590, puis au XVII^e et XVIII^e siècles à la famille de Balthazard. Plusieurs membres de cette famille furent maréchaux de camp des rois de France ou colonels de régiments suisses. A la veille de la Révolution, Pierre de la Forest, grand bailli d'épée du Pays de Gex y résidait, à la belle saison, se retirant en hiver avec sa famille dans son hôtel particulier de Gex. Emigré en 1790, ses biens furent vendus et achetés par la municipalité et des familles du village. Depuis lors, la commune racheta peu à peu les trois quarts de l'édifice et transforma le château en école primaire, en mairie et en salles communales.

Le château, au cours des siècles, a subi des modifications. Si les structures principales du bâtiment datent du XIV^e siècle, de nombreuses ouvertures furent percées pour éclairer les pièces intérieures et le rendre plus agréable à la vie de tous les jours. La cuisine a conservé sa cheminée monumentale mais les pièces, aux étages, furent agrémentées au XVIII^e de belles cheminées, de parquets, de boiseries et de décors en stuc. Il conserve une meurtrière de la première moitié du XVe siècle qui défendait la tour, où un escalier en colimaçon, taillé dans du calcaire local, permettait l'accès aux étages. Au XIX^e les fossés furent comblés et la barbacane et le pont-levis démantelés.

Une surveillance attentive des travaux aux alentours devrait permettre des fouilles archéologiques de sauvetage et une connaissance plus fine des structures du moyen âge et des vestiges de la vie quotidienne : vaisselle, verres, déchets de cuisine, objets en métal...

Alexandre Malgouverné



Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille
Square Jean Clerc – BP 436 – 01174 GEX Cedex
Tel.: +33 (0)4 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com



Avis aux amateurs de glisse

La station Monts-Jura ouvre ses portes pour la saison d'hiver le 21 décembre 2013.

Venez acheter vos forfaits de ski pour la saison 2013/2014
à l'Office de Tourisme Pays de Gex – La Faucille.



Skiez dans 3 départements avec le pass **Saison Nordique Montagnes du Jura**,
en **super-promo** du 17 octobre au 15 novembre 2013.

Dévaldez les pentes de la station Monts-Jura avec le forfait **Saison Alpin**,
en **super-promo** jusqu'au 15 novembre 2013.

Plus de 100 € de réduction sur les forfaits de ski alpin et double-ski et
20 € sur les forfaits de ski nordique.

Puis jusqu'au 20 décembre 2013, c'est encore la **promo** !

Les forfaits **Famille Saison** (en **promo** jusqu'au 20 décembre) et les forfaits journée sont
également disponibles à l'Office de Tourisme.

Sur le site Monts-Jura.com, offrez-vous le forfait **Liberté +**.

Vous n'avez besoin que d'une carte magnétique à 1€, et vous pourrez skier en toute liberté en
profitant de journées gratuites.

Amicale des Anciens de Vesancy

Des anciens de "la colo Jean-Pierre", qui ont passé leurs étés à Vesancy dans les
années 60, sont venus, le 9 juin dernier, revivre leurs souvenirs de jeunesse.

En retour, nous sommes invités à leur **Assemblée Générale** qui se tiendra, le

samedi 26 octobre,
à 11h à Bourgoin-Jailleux en Isère

Les personnes intéressées sont attendues à 8h45 sur le parking des pompiers pour
organiser le co-voiturage.

Prix du repas : 20 € par personne

Réservations mardi 8 octobre auprès de :

Françoise Mugnier au 04 50 41 67 02 ou Colette Hotellier au 04 50 41 86 67

Crumble de potimarron au fromage

Préparation : 20 min. Cuisson : 60 min.

Ingrédients de base pour 5 personnes

1 potimarron de 800g
2 oignons
200g de tranches de bacon
100g de comté
1 cuillère à soupe de crème épaisse

Pour la pâte à crumble

100g de farine complète ou blé noir
50g de beurre salé
60g de comté râpé



Préparation de la recette

Préchauffer le four à 180°C.

Faire rissoler quelques minutes le potimarron épluché et coupé en gros dés, avec les oignons émincés, puis disposer le tout dans un plat à gratin avec le bacon.

Verser un fond d'eau et arroser d'huile d'olive.

Faire cuire au four pendant 40 min (jusqu'à ce que le potimarron puisse être écrasé à la fourchette).

Pendant ce temps, préparer la pâte à crumble : émietter la farine, le beurre et les 60g de comté râpé.

Laisser reposer au frais.

Quand le potimarron est cuit : sortir le plat du four, remuer le tout avec la crème, et les 100g de fromage restant.

Terminer en recouvrant de la pâte à crumble.

Remettre au four pendant 15 min. environ.





Élèves de l'école de Vesancy - juillet 1928

1^{er} rang en bas de gauche à droite

Céline Ducret (Moret) - Emmy Roth - Gaby Ducret (Crochat) - Marthe Blanc (Tavernier) - U. Wenger - Gilbert Crochat - Henri Crochat - P. Roth - Louis Mugnier - Jean Dufour - Jean Ducret - Albert Wenger - Félix Blanc - Joseph Colombet - Roger Wenger

2^{ème} rang de gauche à droite

Suzanne Ducret (Sérignat) - Lino Magnena - Louis Muny - Yvonne Benoît - Madeleine Tavernier (Gatlone) - Franceline Métral - Marius Favre - Arnold Wenger - Albert Ridoux - ? Dessaulle (Colombet) - Ernest Wenger - Rodolphe Wenger.

3^{ème} rang de gauche à droite

Marie Colombet - Henriette Pianetti (Brocard) - Marguerite Wenger - Jacqueline de Lerber - Elise Mugnier (Bailly) - Yvonne Wenger - Odette Ardin (Colombain) - Andrée Tavernier (Engels) - Jeanne Ducret (Fereyrolles) - Arthur Tavernier - Armand Ducret - Henri Patroix - ? Dessaulle Colombet - Maurice de Lerber - ? Muny - Louis Englander - Roland Colombet - Perrat